

Tournoi fermé à norme de MIF de Rouen 2023

Règlement Intérieur

Article 1 : Présentation

Rouen Echecs organise un tournoi fermé à norme de Maître International Féminin du 26 au 30 décembre 2023. Le tournoi a lieu à La Halle aux Toiles, 19 place de la Basse Vieille Tour, 76000 ROUEN.

Ce tournoi est réservé aux 10 joueuses invitées par l'organisation. Elles doivent être licenciées A pour la saison en cours à la F.F.E. ou avoir un code FIDE d'une autre fédération reconnue par la FIDE (différent du code FRA, hors RUS et BLR).

Article 2 : Règles et appariements

Les Règles du Jeu sont celles de la FIDE actuellement en vigueur, adoptées par le 93^{ème} congrès de la FIDE (Chennai, Inde), et entrées en vigueur le 1^{er} janvier 2023.

Les appariements se font au système toutes-rondes avec Tables de Berger, sans protection de club et de famille. Ils sont assistés par ordinateur avec le logiciel PAPI 3.3.7.

Remarques :

- Aucun Bye n'est autorisé pendant l'intégralité du tournoi.
- **Une proposition de nullité ne doit intervenir qu'à l'occasion d'un réel affrontement sur l'échiquier. Pour pouvoir faire nulle par accord mutuel, il faut jouer au moins 20 coups. En-dessous de ce nombre de coups, il faut le consentement de l'arbitre pour constater la nullité.**

Article 3 : Classement

Le classement s'effectue en fonction du nombre de points de parties obtenu (gain = 1, nulle = 1/2, perte = 0). Le départage en cas d'égalité de points est le Sonneborn-Berger, le nombre de victoires puis la Performance.

Article 4 : Cadence

La cadence de jeu est de **90 minutes + 30 secondes par coup** pour toute la partie.

Article 5 : Arbitrage

Arbitre principale : Loriane LEBRET (IA / AFE2).

Article 6 : Droits d'inscription et récompenses

L'inscription est gratuite pour les joueuses invitées.

La vainqueur recevra un trophée.

Article 7 : Dates et horaires des rondes

Pointage	Mardi 26 décembre 2023	De 13h30 à 14h30
Ronde 1	Mardi 26 décembre 2023	15h00
Ronde 2	Mercredi 27 décembre 2023	09h00
Ronde 3	Mercredi 27 décembre 2023	14h00
Ronde 4	Jeudi 28 décembre 2023	09h00
Ronde 5	Jeudi 28 décembre 2023	14h00
Ronde 6	Vendredi 29 décembre 2023	09h00
Ronde 7	Vendredi 29 décembre 2023	14h00
Ronde 8	Samedi 30 décembre 2023	08h30
Ronde 9	Samedi 30 décembre 2023	13h30

Un temps de pause minimum de 15 minutes sera respecté entre la fin de la dernière partie d'une ronde et le début de la ronde suivante.

Article 8 : Forfaits

Le délai de forfait est de 1h00, sauf si l'arbitre en décide autrement. Pour signaler un retard exceptionnel, appeler l'arbitre principale au 06.33.75.23.01.

Article 9 : Conduite des joueuses

Les joueuses sont tenues de respecter la Charte des Joueuses et Joueurs d'Échecs de la FFE et le code de l'éthique de la FIDE. Tout manquement à ces règlements pourra être sanctionné.

Toute joueuse ayant terminé sa partie devient spectatrice pour la ronde en cours. Aucun joueur ni spectateur ne peut intervenir dans une partie sous quelque forme que ce soit. Pendant les rondes, les discussions et lectures sont interdites.

Les joueuses ne sont pas autorisées à quitter le lieu de compétition sans la permission de l'arbitre. Le lieu de compétition est défini comme étant la zone de jeu, les toilettes, la buvette, la zone fumeur située à l'extérieur, et les autres emplacements désignés par l'arbitre. La joueuse ayant le trait n'est pas autorisée à quitter la zone de jeu sans la permission de l'arbitre.

Pendant une partie, il est interdit à une joueuse d'avoir sur elle, sur le lieu de compétition, un téléphone ou autre appareil électronique de communication. Il est toléré que de tels appareils soient dans le sac à condition qu'ils soient totalement éteints. Il est interdit à une joueuse de transporter un sac contenant un appareil de ce type sans la permission de l'arbitre. S'il est prouvé qu'une joueuse a un tel appareil sur elle sur le lieu de compétition, ou que l'appareil produit un son, elle perdra sa partie et son adversaire sera déclarée vainqueur.

Les analyses et blitz sont interdits dans la zone de jeu. A la buvette, l'analyse de toute partie en cours est interdite.

Une tenue correcte est exigée sur le lieu de compétition.

L'entrée est libre pour les spectateurs, cependant l'arbitre peut limiter l'accès à la zone de jeu pour assurer le confort des joueuses. **Les prises de photos sans flash sont autorisées durant les 5 premières minutes de chaque ronde puis sont ensuite soumises à l'autorisation de l'arbitre. En dehors de ce cadre, les appareils électroniques sont interdits pour les spectateurs et doivent être éteints.**

Article 10 : Jury d'appel

En cas de désaccord avec une décision de l'arbitre, toute joueuse peut saisir le jury d'appel. Elle doit cependant continuer la partie en suivant les directives de l'arbitre, puis rédiger une demande écrite d'appel.

Le jury d'appel est constitué par la commission d'appels sportifs de la FFE.

Article 11 : Droit à l'image

Les participantes autorisent le club à publier par voie de presse et/ou Internet toute photographie, prise à l'occasion du tournoi, sur laquelle elle figure.

Article 12 : Remarques

Les participantes acceptent de se soumettre à tout contrôle anti-dopage pratiqué par un médecin agréé et à la demande de tout organisme habilité. L'arbitre se chargera de contacter les joueuses désignées.

Tous les spectateurs et les participantes s'engagent à respecter ce Règlement Intérieur. Tout contrevenant à l'un des points du présent Règlement pourra recevoir un avertissement oral. Deux avertissements oraux signifient l'exclusion immédiate du tournoi.

L'arbitre principale
Loriane Lebre

L'organisateur
Benjamin Marret